

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00970

Numéro SIREN : 531 192 177

Nom ou dénomination : AB EXPERTISES ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2021 sous le numéro de dépôt 661

Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : AB EXPERTISES ET ASSOCIES

Forme juridique : SAS

Numéro unique d'identification - (Siren) : S31 192 177 RCS LILLE METROPOLE

Représentée par :

Nom : HENKIN Prénom : Thierry

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/03/2020

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

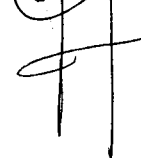
☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature



202450066166

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

SASU AB EXPERTISES ET ASSOCIES

COMPTES ANNUELS

2050 - Bilan Actif



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire réglementaire n° 20 A
(du Code général de l'impôt)

Désignation de l'entreprise		SASU AB EXPERTISES ET ASSOCIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise		rue des Séquoias 59910 LESQUIN		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET*		53119217700040		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le 31/03/2020			
				Net ☐ *			
				Brut 1			
				Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (I)	AH	188 170	AI	188 170	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	12 503	AS	10 466	2 037
		Autres immobilisations corporelles	AT	4 191	AU	2 262	1 929
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (I)	Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	500	CV		500
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (II)	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	205 365	BK	12 729	192 636	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	503 380	BY	503 380	
		Autres créances (3)	BZ	77 966	CA	77 966	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	32 344	CG	32 344		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	613 691	CK	613 691		
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	819 057	IA	12 729	806 327	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CABINET LOYEZ *

235 boulevard CLEMENCEAU 59704 MARCQ EN BAROEUL Cedex

Tél. 03 20 45 85 85

27

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU AB EXPERTISES ET ASSOCIES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000 ...)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	16 661		
	Report à nouveau	DH	97 859		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(5 653)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	119 867	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	32 542		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 054		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	343 643		
	Dettes fiscales et sociales	DY	220 936		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	86 284		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	686 460		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	806 327		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	660 216		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Custid Group

Charges et produits antérieurs

SASU AB EXPERTISES ET ASSOCIES

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous ☒Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature ☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Charges et produits exceptionnels

SASU AB EXPERTISES ET ASSOCIES

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	20 079
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 108
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	21 187
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

L'expert Comptable

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2020

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SASU AB EXPERTISES ET ASSOCIES** Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des cellules)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	188 170	KE	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		
		Dont Composants M3	KS	10 196	KT		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KV		KW		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KY		KZ		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	LB	4 744	LC		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LE		LF		
	Emballages récupérables et divers *		LH		LI		
		Immobilisations corporelles en cours	LK		LL		
	Avances et acomptes		LN	14 940	LO		
	TOTAL III				LP	3 011	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
Autres participations			8U		8V	500	
Autres titres immobilisés			IP		IR		
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		
TOTAL IV			LQ		LR	500	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	203 110	0H	0J	3 511

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	188 170	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	12 503	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	1 256	MS		MT	4 191	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		NZ		XA		XB		
	Avances et acomptes	NC		ND		XE		NF		
	TOTAL III	IV		NG	1 256	NH	16 695	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		OV		OW
		Autres participations		IO		OX		OY	500	OZ
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV		IB		NJ		NK	500	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			IA		OK	1 256	OL	205 365	OM	

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amorti

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2020
DGFiP N° 2054 bisFormulaire obligatoire (article 15 A
du Code général des impôts)

Exercice clos le : 31/03/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU AB EXPERTISES ET ASSOCIES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire article 31 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		SASU AB EXPERTISES ET ASSOCIES		Néant ☐ *																																																																																																																																										
CADRE A																																																																																																																																														
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																																																																																																																																														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																									
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	EL	EM	EN																																																																																																																																									
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	PF	PG	PH																																																																																																																																									
Terrains		PI	PJ	PK	PL																																																																																																																																									
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ																																																																																																																																									
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU																																																																																																																																									
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY																																																																																																																																									
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG																																																																																																																																									
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK																																																																																																																																									
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO																																																																																																																																									
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT																																																																																																																																									
TOTAL III		QU	QV	QW	QX																																																																																																																																									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	OP	OQ	OR																																																																																																																																									
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">CADRE B</td> <td colspan="6">VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Immobilisations amortissables</td> <td colspan="3">DOTATIONS</td> <td colspan="3">REPRISES</td> <td rowspan="2">Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice</td> </tr> <tr> <td>Colonne 1 Différentiel de durée et autres</td> <td>Colonne 2 Mode dégressif</td> <td>Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel</td> <td>Colonne 4 Différentiel de durée et autres</td> <td>Colonne 5 Mode dégressif</td> <td>Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel</td> </tr> <tr> <td>Frais établissements TOTAL I</td> <td>N9</td> <td>N1</td> <td>N2</td> <td>N3</td> <td>N4</td> <td>N5</td> <td>N6</td> </tr> <tr> <td>Autres immob. incorporelles TOTAL II</td> <td>N7</td> <td>N8</td> <td>P6</td> <td>P7</td> <td>P8</td> <td>P9</td> <td>Q1</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>Q2</td> <td>Q3</td> <td>Q4</td> <td>Q5</td> <td>Q6</td> <td>Q7</td> <td>Q8</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Constructions</td> <td>Sur sol propre</td> <td>Q9</td> <td>R1</td> <td>R2</td> <td>R3</td> <td>R4</td> <td>R5</td> </tr> <tr> <td>Sur sol d'autrui</td> <td>R7</td> <td>R8</td> <td>R9</td> <td>S1</td> <td>S2</td> <td>S3</td> </tr> <tr> <td>Inst. gales, agenc. et am. des const.</td> <td>S5</td> <td>S6</td> <td>S7</td> <td>S8</td> <td>S9</td> <td>T1</td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>T3</td> <td>T4</td> <td>T5</td> <td>T6</td> <td>T7</td> <td>T8</td> <td>T9</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Autres immobilisations corporelles</td> <td>Inst. gales, agenc. am. divers</td> <td>U1</td> <td>U2</td> <td>U3</td> <td>U4</td> <td>U5</td> <td>U6</td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>U8</td> <td>U9</td> <td>V1</td> <td>V2</td> <td>V3</td> <td>V4</td> </tr> <tr> <td>Mat. bureau et inform. mobilier</td> <td>V6</td> <td>V7</td> <td>V8</td> <td>V9</td> <td>W1</td> <td>W2</td> </tr> <tr> <td>Emballages récup. et divers</td> <td>W4</td> <td>W5</td> <td>W6</td> <td>W7</td> <td>W8</td> <td>W9</td> </tr> <tr> <td>TOTAL III</td> <td>X2</td> <td>X3</td> <td>X4</td> <td>X5</td> <td>X6</td> <td>X7</td> <td>X8</td> </tr> <tr> <td>Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV</td> <td>NL</td> <td></td> <td></td> <td>NM</td> <td></td> <td></td> <td>NO</td> </tr> <tr> <td>Total général (I+II+III+IV)</td> <td>NP</td> <td>NQ</td> <td>NR</td> <td>NS</td> <td>NT</td> <td>NU</td> <td>NV</td> </tr> <tr> <td>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</td> <td>NW</td> <td colspan="2">Total général non ventilé (NS+NT+NU)</td> <td>NY</td> <td colspan="2">Total général non ventilé (NW+NY)</td> <td>NZ</td> </tr> </table>						CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Frais établissements TOTAL I	N9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO	Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																							
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel																																																																																																																																								
Frais établissements TOTAL I	N9	N1	N2	N3	N4	N5	N6																																																																																																																																							
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1																																																																																																																																							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8																																																																																																																																							
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5																																																																																																																																							
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3																																																																																																																																							
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1																																																																																																																																							
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9																																																																																																																																							
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6																																																																																																																																							
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4																																																																																																																																							
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2																																																																																																																																							
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9																																																																																																																																							
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8																																																																																																																																							
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO																																																																																																																																							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV																																																																																																																																							
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ																																																																																																																																							
CADRE C																																																																																																																																														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice																																																																																																																																									
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8																																																																																																																																									
Primes de remboursement des obligations				SP	SR																																																																																																																																									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Changement de méthodes (amortissements)

SASU AB EXPERTISES ET ASSOCIES

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II				
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		10 196			10 196
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 397			1 397
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL III	11 593			11 593
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	11 593			11 593
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

2056 - Provisions inscrites au bilan

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFP N° 2056 2020

Formulaires obligatoires (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU AB EXPERTISES ET ASSOCIES				Néant ☒ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation					
sur immobilisations					
- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
- corporelles	6E	6F	6G	6H	
- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation		UE	UF		
- financières		UG	UH		
- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (annexe 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AB EXPERTISES ET ASSOCIES		Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
			A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM
	Prêts (1) (2)	UP	UR
	Autres immobilisations financières	UT	UV
	Clients douteux ou litigieux	VA	
	Autres créances clients	UX	503 380
	Créance représentative de titres (Primaux pour dépense de titres ou remis en garantie * (Annexes 51A et 51B))	ZI	
	Personnel et comptes rattachés	UY	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 284
	Etat et autres collectivités publiques	VM	70 775
	Groupe et associés (2)	VC	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 905
	Charges constatées d'avance	VS	
	TOTAUX	VT	581 346
	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE	
		VF	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
			A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG	
à 1 an maximum à l'origine		VH	32 542
à plus d'1 an à l'origine			9 352
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	343 643
Personnel et comptes rattachés		8C	18 708
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	22 304
Etat et autres collectivités publiques		8E	6 664
Impôts sur les bénéfices		VW	150 762
Taxe sur la valeur ajoutée		VX	
Obligations cautionnées		VQ	22 496
Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	
Groupe et associés (2)		VI	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	86 284
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ	
Produits constatés d'avance		8L	
TOTAUX		VY	683 406
		VZ	660 216
			23 189
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	12 351
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Cupid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU AB EXPERTISES ET ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2020, dont le total est de 806 328 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 5 654 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/07/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

AB EXPERTISES ET ASSOCIES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000,00 €
Siège social : 336 rue de la Haie du Plouvier Parc de la Haie
59273 FRETIN
531 192 177 RCS LILLE METROPOLE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 NOVEMBRE 2020

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2020, s'élevant à 5 653,86 €, en totalité au compte "Report à Nouveau".

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

« certifié conforme »

Le président

certifié conforme
